Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250515-2025_05_15_017-DE

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 mai 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde

---

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250515-2025_05_15_017-DE

Délibération n° 05-01 du 15 mai 2025

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DU COLLÈGE PABLO NERUDA À STAINS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière entre Plaine Commune et le Département relative à l'aménagement du parvis du collège Pablo Neruda et dont le projet est ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 093-229300082-20250515-2025_05_15_017-DE

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département ladite convention.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Signé électroniquement par : Olivier Veber
Date de signature : 16/05/2025
Qualité : Signature délibérations

N'ayant pas pris part au vote :
M. Troussel, Mme Laroche, M. Martin S.

élus à l'établissement public territorial Plaine Commune

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.